

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'ARICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PÊCHE

CENTRE TECHNIQUE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

CONSULTATION N° 11/2023

**CAHIER DES CHARGES POUR LA REALISATION D'UN NOUVEAU
LOGO DU CENTRE TECHNIQUE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
(CTAB)**

Article 1: Objet de la consultation

Le Centre Technique de l'Agriculture Biologique (CTAB) se propose de lancer une consultation pour la réalisation d'un nouveau logo à son profit.

Article 2 : Modalité de Participation

L'offre préparée par le soumissionnaire doit être présentée obligatoirement en deux parties distinctes, offre technique et offre financière, mise sous enveloppes séparées et cachetées, lesquelles devront être insérées dans une seule enveloppe extérieure anonyme portant la mention suivante:

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">CENTRE TECHNIQUE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE</p> <p style="text-align: center;">NE PAS OUVRIR</p> <p style="text-align: center;">Consultation N°11/2023 CTAB/BIO MARCHE «Développement du marché local des produits biologiques pour une consommation alimentaire durable respectueuse de l'écosystème et de la santé humaine»</p> <p style="text-align: center;">PROCESSING N° 14.0156.1-100.00</p> <p style="text-align: center;">AGREEMENT N° 81296605</p> <p style="text-align: center;">REALISATION D'UN NOUVEAU LOGO DU CENTRE TECHNIQUE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE</p> |
|--|

A - ENVELOPPE ADMINISTRATIVE

1. Fiche de renseignement dûment signée, datée et cachetée. (Modèle ci-joint)
2. Un extrait du registre de commerce.
3. Un Certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale.
4. Une copie certifiée conforme de l'attestation des impôts valide à la date d'ouverture des plis.
5. Une déclaration sur l'honneur de non appartenance, d'absence d'incompatibilité et de non influence présentée par le soumissionnaire.
6. - Le présent cahier des charges signé, coté, paraphé, daté et cacheté (toutes les pages).

B - ENVELOPPE TECHNIQUE

Elle portera la mention « Offre Technique » et devra contenir les pièces suivantes:

1. Le CV détaillé ainsi que le justificatif de l'expérience du chef de projet proposé.
2. Liste des entreprises ayant un logo créé par le présent soumissionnaire.

C - ENVELOPPE FINANCIÈRE

Elle portera la mention « Offre Financière » et renfermera :

1. La soumission dûment remplie, signée et cachetée conformément au Modèle ci-joint,
2. Le bordereau des prix conformément au Modèle ci-joint.

Article 3 : Date limite de réception des offres et ouverture des plis

Les offres doivent parvenir par voie postale ou remises en main propre au bureau d'ordre du Centre Technique de l'Agriculture Biologique au plus tard le **06/11/2023**. Le cachet du bureau d'ordre du CTAB et/ou le cachet de la poste fait foi. Tous les plis (techniques et financiers) seront ouverts en une seule séance. Toute offre parvenant après le délai prévu ou ne contenant pas les pièces demandées sera rejetée.

Après remise de son offre, un soumissionnaire ne peut la retirer, la modifier ou lui apporter quelque modification que ce soit. Cette condition est valable à la fois avant et après l'expiration du délai d'envoi des offres.

Article 4 : Evaluation des offres

La commission d'évaluation et de sélection procédera, en premier lieu et après vérification de tous les documents administratifs, à l'évaluation financière. L'offre financière la moins-disante fera l'objet d'une évaluation technique qui se basera, alors, sur le respect des critères d'évaluation technique. Etant conforme, elle sera retenue comme offre financière et technique. Sinon, la commission procédera de même à l'étude de la deuxième offre, ou la troisième, etc.

L'évaluation technique nécessite le respect des critères de compétence technique tels que décrits dans le Cahier des Clauses Techniques.

Article 5 : Critères de sélection

La présente consultation s'adresse aux Bureaux spécialisés dans la conception de systèmes d'information et le développement de sites web et qui répondent aux critères de sélection (voir Annexe (cahier des clauses techniques)).

Article 6 : Validité des offres

Du seul fait de la présentation de leurs soumissions, les participants seront liés par leurs offres pour jusqu'à la clôture de la consultation à compter du jour suivant la date-limite fixée pour la réception des offres. Pendant cette période, ils ne peuvent quelle qu'en soit la raison revenir sur les prix et les conditions de leur offre.

Article 7 : Délai de réalisation de la consultation

Le délai de réalisation du site web ne doit en aucun cas être supérieur à 25 jours calendaires à compter de la date de réception du bon de commande. Ce délai ne tient pas compte des périodes de validation des étapes mentionnées dans le tableau des phases.

Article 8 : Durée, déroulement et lieu de la mission

Les délais de la mise en œuvre ne doivent pas dépasser 25 Jours (hors délais de validation par le Comité de suivi du projet).

Article 9 : Réception du Logo

La réception définitive est prononcée après la signature de procès-verbal par les deux parties.

Article 10 : Paiement

Le paiement sera effectué par virement bancaire ou postal au compte courant qui sera donné par écrit par le fournisseur, sur production d'une facture en quatre (04) exemplaires et du procès-verbal de réception définitive sans réserves correspondant.

Article 11 : Frais d'Enregistrement

Les frais de timbre et d'enregistrement du marché sont à la charge du titulaire du marché.

Article 15 : Pénalité de retard

Pour chaque jour de retard non justifié par écrit à l'avance, le fournisseur devra payer une pénalité calculée à raison de un pour mille (1/1000) par jour de retard. Le montant total de ces pénalités ne doit pas excéder cinq pour cent (5%) de la valeur totale de la consultation.

Article 16 : Résiliation

Le CTAB se réserve le droit de mettre fin à l'exécution de la consultation dans les conditions suivantes :

- En cas d'inexécution totale ou partielle de la consultation ou des retards qui se prolongent au-delà d'un mois à compter de la date limite de livraison.
- La résiliation est alors prononcée 10 (dix) jours après une mise en demeure envoyée par lettre recommandée et restée sans effet.
- Lorsque le fournisseur s'est livré à des actes frauduleux,

Par ailleurs, le décès, la dissolution, la faillite et la liquidation judiciaire du fournisseur entraînent de plein droit, la résiliation.

Article 17 : Litige

En cas de contestation à l'occasion de l'exécution de la présente consultation et à défaut d'une solution amiable, il sera fait attribution de juridiction aux tribunaux tunisiens compétents de Sousse.

Article 18 : Domicile

Le soumissionnaire retenu est tenu durant la durée de la réalisation du projet de faire éléction de domicile à une adresse où lui sera faite toute notification ou communication concernant la réalisation du projet.

Article 19 : Obligations

Durant la validité de la présente, le soumissionnaire s'engage à :

- Se conformer à toute consigne générale ou particulière, permanente ou temporaire qui serait mise en vigueur par la Direction Générale du Centre Technique de l'Agriculture Biologique,

Article 20 : Confidentialité

Le soumissionnaire s'engage à garder confidente les informations et les documents qui lui seront remis par l'administration pour la nécessité de réalisation du projet.

Le soumissionnaire s'engage à faire - part de la précédente règle de confidentialité à l'ensemble des collaborateurs intervenants sous sa responsabilité.

Au terme de la réalisation du projet tous les documents doivent être rendus à l'administration.

Article 22 : Propriété du produit

Le produit final sera la propriété de Centre Technique de l'Agriculture Biologique (fichiers sources, image scannées et retouchées, fichiers binaires, ...). Cependant le soumissionnaire aura la libre disposition des idées, concepts, savoir-faire ou techniques mis en œuvre dans le cadre de ce projet.

Termes de Références de la création du LOGO

A. Contexte de la demande

1. Présentation Du Centre Technique de l'Agriculture Biologique CTAB

a. Historique

Le Centre Technique de l'Agriculture Biologique (CTAB) a été créé dans le cadre de la loi n°96-04 du 19 janvier 1996, relative aux centres techniques dans le secteur agricole et l'arrêté du ministère de l'Agriculture du 2 octobre 1999, relatif à la création du CTAB et l'approbation de son statut.

b. Missions Générales

- Assurer l'adaptation des résultats de la recherche avec les conditions réelles des exploitations agricoles selon les demandes et les besoins des producteurs et de leurs structures et organisations professionnelles.
- Réaliser les programmes relatifs à la mise en exécution des résultats des recherches et ouvrir pour leur adaptation aux spécificités régionales des différentes zones agricoles.
- Assurer les actions de vulgarisation permettant le transfert rapide et efficace du progrès technique dans ce domaine.
- Organiser la diffusion des techniques de production les plus efficaces en collaboration avec les différents organismes exerçant dans le domaine des recherches agricoles et constituer une banque de données en vue d'assurer une exploitation rationnelle des données et connaissances techniques enregistrées.
- Œuvrer pour l'appui du développement agricole par la formation, le recyclage et le perfectionnement des vulgarisateurs de terrain, des agriculteurs, des formateurs et enseignants agricoles.
- Assurer l'encadrement technique et économique des producteurs, afin de les aider à résoudre les problèmes ayant trait notamment aux :
 - Techniques culturales et techniques de la pêche.
 - Amélioration de la productivité.
 - Amélioration de la qualité des produits.
 - Maîtrise des coûts de production.
 - Techniques commerciales.
 - Techniques de stockage et de conditionnement.
- Développer des échanges avec les organismes similaires ou de mêmes intérêts nationaux ou étrangers ainsi qu'avec les organisations internationales.
- Entreprendre toute étude et réunir toute documentation scientifique et technique se

rapportant au secteur pour les diffuser auprès des utilisateurs.

- Participer à la réalisation de toutes autres missions susceptibles d'intéresser directement ou indirectement le développement du secteur agricole.

c. Missions spécifiques

- Proposer aux établissements d'enseignement et de la recherche, des thèmes de recherche spécifiques à l'agriculture biologique.
- Etablir les cartes délimitant les régions les plus favorables à l'agriculture biologique.
- Ouvrir au développement des techniques spécifiques à la production de la matière organique, à l'élevage des insectes utilisés dans la lutte biologique et aux équipements spécifiques à la transformation.
- Adapter les innovations techniques spécifiques à l'agriculture biologique dans le but de généraliser leur utilisation.
- Participer à la préservation des espèces et les patrimoines génétiques végétaux et animaux connus pour leur parfaite adaptation aux conditions climatiques et naturelles des différentes régions.
- Participer à la réalisation d'expériences en vue de l'homologation et de l'enregistrement des divers intrants biologiques (fertilisants, pesticides, etc.) et la mise à jour de la liste des intrants autorisés en agriculture biologique.
- Effectuer des expériences concernant les différents modes de cultures rentrant dans les systèmes d'assolements.
- Mettre au point des techniques appropriées économiquement concernant la production biologique animale spécifique aux races adaptées, à la gestion de stabulations, à l'alimentation, à la santé animale, à la conduite des élevages et au recyclage des sous-produits agricoles.
- Publier les revues périodiques et la documentation nécessaire, y compris l'audiovisuel, concernant les résultats des recherches appliquées et de cycles de formation et de recyclage.

d. Organisation

✓ **Activités du CTAB**

Le Centre Technique de l'Agriculture Biologique a pour missions de promouvoir et développer l'agriculture biologique en Tunisie en entreprenant diverses activités :

✓ **Formation**

Le CTAB organise en collaboration avec des organismes nationaux et internationaux, des sessions de formation sur les différentes techniques de l'agriculture biologique aux profits des techniciens et ingénieurs appartenant aux différents établissements et organismes agricoles.

Le CTAB participe aussi à la formation des jeunes promoteurs dans le secteur de l'agriculture biologique et l'encadrement des étudiants appartenant aux différentes institutions de l'enseignement supérieur agricole et des établissements universitaires.

✓ **Recherche appliquée et valorisation des résultats de recherche**

· **Adaptation des résultats de recherche**

En vue d'adapter les résultats de la recherche aux niveaux local et régional, le CTAB réalise en collaboration avec les institutions de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles des parcelles chez les agriculteurs biologiques et les stations expérimentales des divers organismes agricoles et ce en tenant compte des conditions climatiques et de la bonne représentativité des exploitations biologiques. Le nombre annuel de ces parcelles pilotes est d'environ 30 se trouvant dans diverses régions et touchent plusieurs thèmes spécifiques à l'agriculture biologique (la fertilisation, la protection, la qualité des produits biologiques, la santé et la nutrition animale et les études technico-économiques...etc)

· **Expérimentations à la station du CTAB**

Le CTAB, et en collaboration avec des organismes nationaux et internationaux, entreprend annuellement à sa station expérimentale de Chott Mariem en moyenne 16 essais expérimentaux relatifs aux diverses techniques d'agriculture biologique : adaptation variétale, production de semences et plants, la fertilisation par le compost et le jus de compost, la protection des cultures, la qualité des produits ainsi que les aspects économiques.

✓ **Communication et transferts (Information)**

· **Rencontres**

Le CTAB organise et anime des séminaires locaux, régionaux, nationaux et internationaux, et des ateliers de travail, dans le cadre d'un programme de travail relatif à la sensibilisation sur les bases et principes de l'agriculture biologique en vue de mettre en valeur les incitations et les mécanismes établis en sa faveur.

· **Manifestations**

Le CTAB participe annuellement dans différentes manifestations (Salon, foire, festivals, ect.) à l'échelle nationale et internationale dans le but de promouvoir le secteur et de mettre en faveur les perspectives d'investissement dans le pays.

Cette participation constitue une opportunité de découvrir les actualités correspondante au secteur de l'agriculture biologique à l'échelle nationale et internationale et l'échange d'expérience et de connaissance, surtout en termes de diversification, de valorisation et de commercialisation des produits biologiques.

· **Assistance et encadrement**

L'assistance et l'encadrement technique des opérateurs biologiques (Producteurs, éleveurs, transformateurs, etc.) consistent à effectuer des visites techniques régulières sur terrains aux différents opérateurs et aux parcelles expérimentales installées chez les opérateurs biologiques dans le cadre des conventions de collaboration.

Le CTAB encadre aussi tous ces adhérents (opérateurs biologiques, tous personne intéressée par l'agriculture biologique, etc.) au niveau national et international et ceux par la réponse aux questions et préoccupations à travers le contact direct ou par les techniques de communication innovante.

Le CTAB assiste et encadre des visites des groupes d'opérateurs biologiques, des étudiants etc. reçu à la station expérimentale du CTAB.

· **Reuves et documentation**

Le CTAB diffuse des documents techniques (dépliants, brochures, fiches, etc.) relatifs aux divers aspects de l'agriculture. Ainsi il diffuse la "**Revue de l'Agriculture Biologique**" chaque quatre mois (trois numéros par ans).

B. Objet de la consultation

1. Réalisation d'un logo

a. Esprit de réalisation du logo

Afin de laisser une grande liberté de création, le CTAB ne souhaite pas donner d'indications trop précises pour la réalisation graphique du logotype, cependant il souhaite que soient mises en valeur plusieurs caractéristiques et notions relatives à ses missions et à ses pratiques en s'appuyant sur la définition et les principes de l'Agriculture Biologique:

L'agriculture biologique se définit comme un mode de production agricole exempt de produits chimiques de synthèse et d'OGM. C'est aussi et surtout un mode de production durable et respectueux des hommes et de leur environnement. Pour cela, il s'appuie sur une approche globale de la ferme et de son milieu, aussi bien dans ses composantes technico-économiques que sociales, environnementales ou historiques.

L'agriculture biologique est basée sur l'équilibre entre le sol, les animaux et les cultures. En favorisant les équilibres et l'activité biologique des sols, ce sont ceux-ci que l'on nourrit et que l'on fait vivre, et c'est la cohérence de fonctionnement du système que l'on vise.

Dans leurs pratiques, les producteurs bio privilégient ainsi les rotations longues et variées, l'autonomie alimentaire de leurs troupeaux (lien au sol), l'économie d'intrants, la prévention des risques tant pour la santé des animaux que pour l'état sanitaire des cultures ou la maîtrise des adventices.

Les quatre principes de l'Agriculture Biologique sont :

- La Santé: L'agriculture biologique devrait soutenir et améliorer la santé des sols, des plantes, des animaux, des hommes et de la planète, comme étant une et indivisible.
- L'Ecologie: L'agriculture biologique devrait être basée sur les cycles et les systèmes écologiques vivants, s'accorder avec eux, les imiter et les aider à se maintenir.
- La Précaution: L'Agriculture Biologique devrait être conduite de manière prudente et responsable afin de protéger la santé et le bien-être des générations actuelles et futures ainsi que l'environnement.
- L'équité: L'agriculture biologique devrait se construire sur des relations qui assurent l'équité par rapport à l'environnement commun et aux opportunités de la vie.

Cela doit cependant rester un logo institutionnel.

b. Données techniques

Il sera demandé de mettre au point plusieurs versions du même logo. La déclinaison est primordiale pour assurer une adéquation graphique avec tous les types de supports.

Version couleur pantone, quadrichromie, monochrome ou en réserve.

Version couleur pantone et quadrichromie pour les fonds foncés et composés de photos.

Version monochrome noire et monochrome en réserve pour marquages produits.

Pour la version en noir et blanc, le nouveau logo doit pouvoir être reproduit en garantissant une qualité optimum. Le tramé est si possible à éviter pour cette raison. Cet aspect sera impératif pour les notes internes et les courriers (papier à en-tête, enveloppes, fax). Il s'appliquera également aux documents de petite taille comme les cartes de visite.

Une attention soutenue sera portée sur la lisibilité du logotype en absence d'information colorée.

Pour le logo, le prestataire devra transmettre les éléments suivants :

- **Couleurs pantones** utilisées pour l'ensemble des versions mentionnées ci-dessus,
- Il devra définir la **zone d'exclusion** (espace protégé minimum autour du logo) et la taille minimum d'utilisation,
- Ses **déclinaisons** sur des fonds blancs, de couleurs, et fond visuel (règle d'utilisation sur fond très clair, foncé et fond visuel ou perturbé).
- Les interdits : exemples d'utilisations erronées

L'utilisation des éléments graphiques tels que les filigranes, détail du logo agrandi, courbes et traits spécifiques qui seront adaptables à tous formats: bannière Web, marge de document, en-tête de document, Banderole, Baches, Panneau publicitaires, etc.

Des supports papiers

Papier à entête

Couverture A4 pour livret ou guide

Autocollants

Affiche format A3

Jaquette de cédérom

Triptyque format A4

Cartes de visite

Flyers

Des supports mixtes

stylos

blocs-notes

tapis de souris

Des supports vidéo et Internet

CD-ROM

DVD

Clips vidéo

Des supports publicitaires

Banderoles,
Baches,
Panneau publicitaires
Flags

2. Dépôt au CTAB

Le prestataire s'engage également à déposer la création du logotype auprès du CTAB.

L'auteur s'assurera donc que son dessin est original. L'avantage de déposer un dessin ou un modèle est d'obtenir cette double protection : droit d'auteur et propriété industrielle.

Le dessin ou modèle doit posséder un caractère propre, c'est-à-dire qu'il ne doit pas susciter une impression de déjà-vu dans son ensemble, par rapport à un dessin ou un modèle divulgué avant la date de protection accordée au dépôt.

Le prestataire se devra de faire les démarches de dépôt et d'en attester par la suite au CTAB.

C. Création du projet et mise au point du projet retenu

1 . Création du projet

1^{ère} phase : création et travaux d'esquisse sur le logo

Dans un premier temps, le prestataire retenu devra travailler à l'élaboration du logo. Il devra, pour se faire, réaliser plusieurs travaux d'esquisses qui seront ensuite soumis à choix, puis à validation de la part du Comité du CTAB.

2^{ème} phase : finalisation des maquettes proposées

a. Mise au point du projet retenu

Version couleur pantone, quadrichromie, monochrome ou en réserve.

Version couleur pantone et quadrichromie pour les fonds foncés et composés de photos

Version monochrome noir et monochrome en réserve pour marquages produits

Fourniture des fichiers de chaque version du logo des points précédents sur CD pour Mac et PC sous formats numériques .eps, .psd, .jpeg, en 72 et 300 DPI (logiciels de référence: adobe illustrator, quarXpress, indesign) pour toutes exploitations.

b. Présentation des différentes versions du logo

Présentation du logotype en couleur selon la nature du fond et logotype en noir et blanc selon la nature du fond.

Taille du logo, zone de protection est interdite.

Exemples de positionnement dans une surface : en-tête de lettre, carte de visite, enveloppe, carte de vœux, dossier de presse, communiqué de presse, jaquette de CD.

c. Supports de communication

Afin de communiquer avec l'extérieur, le CTAB sera amené à utiliser différents types de supports qui devront être déclinés avec le nouveau logo. Il réalise les maquettes suivantes :

- Réalisation d'une maquette d'affiche A3
- Réalisation d'une maquette d'un Triptyque A4
- Réalisation d'une maquette de jaquette de CD ROM
- Réalisation d'une maquette de médailles
- Réalisation d'une maquette pour des objets promotionnels divers : casquettes, stylos, porte- clés, sac à dos, clés USB, tee-shirt, chemise, coupe-vent, vestes femmes et hommes, cravate.
- Réalisation d'une maquette de module signalétique : panneau d'information, podium, stand pour conférence de presse, stand parapluie, comptoir colonne, porte brochure,

**FICHE DE RENSEIGNEMENT GÉNÉRAUX
DU SOUMISSIONNAIRE**

Nom ou raison sociale :

.....

Adresse :

.....
.....

Forme juridique de la société

(SARL,SA,.....)

.....

Représentant Légal

.....
.....

Téléphone / fax :

.....
.....

Adresse Email du soumissionnaire:

.....

Inscription au registre national des entreprises sous l'identifiant N° :

.....

N° de l'identifiant fiscal :

.....
.....

Effectif du personnel mis à la disposition de la société en précisant leurs niveaux de qualification :

.....
.....
.....
.....

Représentant légal / Personne bénéficiant d'une procuration de signature des documents relatifs à la consultation :

.....
.....

Fait à à la date du

Signature et cachet du soumissionnaire

LETTRE DE SOUMISSION

Je soussigné:.....

Dénomination de la Société :

Siège Social (adresse) :

Code Postal :

Tél :

Fax :

Registre de Commerce N°:.....

Affiliation à la CNSS N° : Du :

Domiciliation bancaire :

M.F. N° :

(a) Certifie avoir examiné le cahier des charges, et n'ai aucune réserve à son égard et avoir recueilli, par mes propres soins et sous mon entière responsabilité, tous renseignements nécessaires à la parfaite exécution de mes éventuelles obligations telles qu'elles découlent des différentes dispositions du présent cahier des charges relatif à la Consultation n° Je m'engage sur l'honneur que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

(b) Je m'engage à fournir conformément au cahier des charges et au planning d'exécution et spécifications techniques, les fournitures et services connexes

(c) Le prix total (**En TTC et en Dinar tunisien**) de notre offre est de :

(En toutes lettres)

(En chiffres)

(d) Notre offre demeurera valide pendant la période de 90 jours ; cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;

Fait à Le / /

(Nom et prénom, qualité du signataire) (avec date, signature et
cachet)

Bordereau des prix

Consultation N°

| Phases Site | Etapes | Prix unitaire HTVA | TVA (%) | Prix total en TTC |
|----------------|--------------------------------------|-----------------------|---------|-------------------|
| | Conception d'un nouveau logo du CTAB | | | |
| TOTAL | | | | |

Montant Total en toutes lettres :

.....
.....

Fait à Le / /

(Nom et prénom, qualité du signataire)

(Avec date, signature et cachet)

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

Je, soussigné(e)

M'engage à :

- Finaliser les travaux nécessaires prescrits sur ce cahier des charges,
- Fournir un nouveau logo au Centre Technique de l'Agriculture Biologique,
- Coordonner avec le staff du CTAB pour achever la mission.

Fait à : Le.....

Signature et Cachet

« Lu et approuvé »